



Syndicat National  
Force Ouvrière  
des **Cadres** des  
**Organismes Sociaux**

La lettre de

# La Michodière

N°20-2022 – 19 mai 2022

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S  
Eric Gautron, Directeur Gérant



EDITO

## LE TEMPS C'EST DE L'ARGENT

Comme le dit l'adage « le temps c'est de l'argent ». Ainsi, en reportant la suite de nos négociations salariales à la fin de l'année, notre employeur gagne du temps et donc de l'argent.

Mais en réalité il ne s'agira pas d'un report puisque chaque fin d'année c'est le grand rendez-vous de la négociation salariale. Donc il s'agira non pas de la suite de 2022 mais bien de la négociation 2023, bref nous aurons donc perdu un an. Encore un an sans augmentation de la valeur du point !

Il faudra donc attendre l'automne pour que l'employeur sache de quel moyen il dispose pour cette négociation, une fois seulement que les agents de la fonction publique auront négocié et connaîtront leur augmentation du point d'indice promis en campagne électorale.

A moins que...les promesses paraît-il n'engagent que ceux qui les croient !

Les syndicats de la fonction publique viennent d'ailleurs d'écrire à la Première Ministre pour lui rappeler cet engagement à la négociation.

Pendant ce temps, l'inflation dérape sans cesse à un point où l'on s'habitue à voir les tableaux afficher le prix des carburants à deux euros le litre ou encore à voir des produits disparaître des rayons des supermarchés.

Alors que l'urgence serait à la revalorisation des salaires, le président du COMEX de l'UCANSS a déclaré récemment que les mesures de l'employeur sur les bas salaires et la prime de 200€ (qui ne sera versée finalement qu'en octobre car devant faire l'objet d'un droit d'option) sont des réponses à l'urgence.

**NON monsieur le président, le rattrapage salarial que vous allez faire pour les plus bas salaires n'est qu'une mesure permettant à l'employeur de ne pas payer ses salariés sous le SMIC ! Quant aux 200€ de prime unique ils ne répondront pas à la pérennité de la crise et de l'inflation.**

*Eric Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS*

## SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Le temps c'est de l'argent

Page 2 : RPN Convention collective des PC du 17 mai 2022

CR du SNFOCOS

Page 3 : Edito d'Yves Veyrier du 18 mai 2022

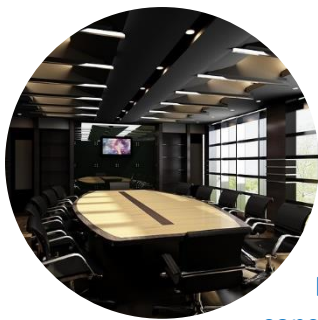
Pages 4 à 5 : Patrons du CAC40 : leurs salaires ne connaissent pas la crise article InFOMilitante du 18 mai 2022

Pages 5 à 6 : Retraites : « Que l'exécutif écoute ce que l'on dit ! » article InFOMilitante du 17 mai 2022

Comptoir des branches Malakoff Humanis le 8 juin 2022

Page 7 : Webinaire AESIO Mutuelle le 20 mai 2022 « Prévention de l'impact du climat sur la santé et les conditions de travail »

Agenda



# RPN CONVENTION COLLECTIVE DES PC DU 17 MAI 2022

## COMPTE RENDU DU SNFOCOS

En préambule, le SNFOCOS constate au regard des deux dates rapprochées de RPN les 17 et 24 mai que nous sommes aujourd'hui dans une phase sinon conclusive du moins pré-conclusive. Le SNFOCOS situe le contexte restrictif de cette négociation à coût constant.

Il n'a pas été fait droit durant ces différentes RPN à la demande légitime des organisations syndicales (OS) de revaloriser les coefficients de base notamment des niveaux A, au minimum à 630 premier niveau des Agents de Direction (ADD). La quasi-totalité des propositions inscrites dans ce texte émanent de l'employeur et non des OS. Le SNFOCOS reconnaît que certaines de ces propositions font sens, et que d'autres ont été amendées par l'UCANSS pour répondre à nos revendications. Nous regrettons que d'autres ne soient pas allées assez loin de la part de l'employeur.

- les six points par an d'ancienneté en remplacement des 30 points tous les 5 ans dans la limite de 150 points vont générer pour les plus jeunes du pouvoir d'achat en leur permettant une acquisition de points plus rapide.
- les points d'expérience sont retirés de l'enveloppe du quota des 30 % effectif éligible incluant jusqu' à ce jour la contribution professionnelle, les parcours et l'expérience.
- en contrepartie l'employeur réduit à 25 % le pourcentage annuel d'éligibles à l'attribution des points de contribution ou bénéficiant d'un parcours.

La Cnam précise que ce niveau aurait pu être proposé à 20% ou comme pour les ADD nous aurions pu ne pas avoir de seuil. Il n'était pas acquis qu'ils aillent au début de cette négociation à 25%. Et ce n'est pas pour eux une régression. Le SNFOCOS s'engage sur les trois dernières années, à vérifier par DRSM la réalité ou non de la progression affichée.

- Le calcul national et non plus régional par DRSM des 25% éligibles pose question.

Le lissage souhaité par la Cnam enlève de la lisibilité et de la visibilité pour les OS tant au niveau national que régional. La Cnam revient en séance sur cette proposition et acte le maintien du caractère régional. Reste dans ce texte une chausse-trappe : la possibilité pour certains nouveaux embauchés de négocier de gré à gré leur salaire en intégrant dès leur recrutement les 150 points d'expérience professionnelle.

Le SNFOCOS insiste sur le travail accompli par les praticiens conseils qui assurent leurs missions en effectif toujours plus réduit et contraint. Maintenir à 30% l'effectif éligible à l'obtention des points de contribution hors promotion, serait une juste reconnaissance de leur implication. D'autant que la règle des 105% en favorisant, et c'est le but, les promotions vers un niveau supérieur engendreront un coût supérieur.

L'UCANSS et la Cnam ont souhaité que des niveaux B Médecin Conseil Responsable Echelon (MCRE), parce qu'ils cumulent deux postes puissent accéder à un niveau C supérieur. Le SNFOCOS trouve qu'il fait sens que les MCRE qui prennent en charge deux ELSM aient, du fait du cumul des fonctions, une rémunération supérieure.

Nous notons également avec satisfaction l'inscription des praticiens conseils de l'ARS sur les niveaux C et D de la classification. Sur le cumul des activités institutionnelles et hors institution, nous faisons crédit à la Cnam d'être allée au maximum de ce qu'elle sait ou peut faire. Toutefois cela reste en deçà de notre demande, l'activité de soignant libéral restant exclue. L'enjeu étant de maintenir nos compétences et notre qualification aux ordres professionnels. La certification périodique, le maintien de la qualification restent ébauchés dans ce texte, voire inexistantes. La Cnam s'engage objectivement à rencontrer, dès qu'elle sera nommée, la commission ad hoc.

*Hélène Azoury, Secrétaire générale adjointe en charge des Praticiens Conseils*



L'éditorial d'Yves Veyrier  
Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

## DU 30 MAI AU 3 JUIN : LE XXV<sup>E</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL FO

**N**ous sommes maintenant à quelques jours du congrès confédéral. Les inscriptions ne sont pas encore closes, et nous attendons d'ores et déjà près de 3000 participants, délégués et représentants des syndicats FO de tous les secteurs d'activité, d'entreprises de l'industrie et de services, d'établissements du service public, d'agents de la fonction publique, de l'État, de l'hôpital, des collectivités territoriales, de services à domicile; de toutes catégories et statuts (ouvriers, employés, techniciens, ingénieurs et cadres, fonctionnaires et agents publics); jeunes, femmes et hommes, retraités. Le contexte est plus qu'incertain, avec la guerre en Ukraine, ses conséquences pour les populations qui en sont les victimes directes, et, au-delà, pour toutes celles et ceux qui, souffrant déjà des inégalités, de la faim, sont

aussi victimes de conflits et vont voir leurs conditions s'aggraver encore. Sans oublier les impacts des dérèglements climatiques.

Dans notre pays, l'inflation record, que nous ne connaissions plus depuis longtemps, rend la vie plus difficile pour un grand nombre de salariés, de ménages, *a fortiori* quand l'emploi, les salaires, les pensions et les allocations ne suivent pas.

Notre congrès se tiendra aussi à quelques jours des élections législatives et au lendemain de l'élection présidentielle.

Il fera la preuve de la combativité, de l'engagement qui est le nôtre : donner l'espoir et convaincre du devoir d'appartenir au groupement syndical. Au syndicat tel que nous l'avons bâti tout au long de notre

histoire, sur son terrain, celui de la défense des intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels des salariés.

En regroupant tous les travailleurs, femmes et hommes, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, son œuvre revendicatrice quotidienne, pour l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, s'inscrit dans l'aspiration à l'émancipation intégrale contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression mises en œuvre par la classe capitaliste.

Attachés à convaincre du bien-fondé des revendications, à les faire aboutir par la négociation et le contrat collectif, nous préviendrons de notre détermination à en appeler à la mobilisation des salariés, y compris par la grève quand cela nous est imposé.

***Donner l'espoir  
et convaincre  
du devoir  
d'appartenir  
au groupement  
syndical***

Nous aurons la présence de délégués du mouvement syndical international. Car, à quelque endroit que nous militons, ne perdons jamais de vue la dimension internationale de notre engagement syndical pour la justice sociale. Elle en est sa grandeur!

Au terme de ce congrès, une équipe sera mise en place, du Bureau confédéral et de la Commission exécutive, avec la commission de contrôle et celle des conflits. Elle aura le mandat délivré par les résolutions débattues et adoptées par les délégués des syndicats. Et, pour cela, elle sera celle du rassemblement, de l'ambition et de l'esprit de conquête sociale de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière. Vive le syndicalisme libre et indépendant! Vive notre Confédération Générale du Travail Force Ouvrière!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)



# PATRONS DU CAC 40 : LEURS SALAIRES NE CONNAISSENT PAS LA CRISE

ARTICLE INFO MILITANTE DU 18 MAI 2022

**Le contraste est on ne peut plus saisissant. D'un côté, des travailleurs qui peinent de plus en plus à joindre les deux bouts, de l'autre, le monde de l'opulence à peine concevable, celui des grands patrons du CAC 40 qui affichent sur 2021 des rémunérations records. Séquence Qui a gagné des millions...**

L'an dernier, révèle la société Scalens spécialisée dans les entreprises cotées, la rémunération moyenne des patrons du CAC était de 8,7 millions d'euros, deux fois plus qu'en 2020 ou encore 60% de plus qu'en 2019.

Cette année-là, celle d'une entrée dans la crise covid, fut marquée pour ces grands dirigeants par une baisse de 10% de leur rémunération indique de son côté le cabinet Proxinvest. Cette rémunération atteignait toutefois 5,2 millions d'euros par an. En moyenne... Le directeur de Dassault system empochait alors 24,7 millions d'euros, le P-DG de Teleperformance 13,2 millions, le patron de Kering, 11,1 millions... La crise n'aura eu donc sur eux aucun effet dramatique. Pour preuve, François-Henri Pinault (patron de Kering), vient par exemple d'acheter près de 60 000 actions sur le marché pour un montant total de 36 millions d'euros.

## **440 fois le Smic...**

En 2021, la rémunération annuelle des patrons du CAC 40 équivaut à plus de 440 fois le Smic (c'était 240 fois en 2015), à son niveau revalorisé du 1<sup>er</sup> mai (+2,65%), soit 1645,58 euros bruts par mois. Et c'est sans compter avec l'envolée des primes exceptionnelles, en moyenne 2,1 millions d'euros pour chacun de ces patrons, avec une partie fixe progressant de 19%.

Carlos Tavares (Stellantis dont le siège fiscal est aux Pays-Bas) perçoit ainsi 19 millions d'euros (salaire fixe et primes). Il faut y ajouter la rémunération sur les objectifs, autour de 47 millions d'euros d'ici 2028. Selon le cabinet Proxinvest, c'est treize fois plus que ce que perçoivent en moyenne les patrons du CAC 40. Ce

salaire n'a pas été approuvé par l'assemblée des actionnaires lors d'un vote, consultatif. Mais le conseil d'administration du groupe a approuvé cette rémunération.

En France depuis 2012, le salaire des dirigeants des entreprises publiques est plafonné et doit respecter un ratio maximum de 20 (écart entre la rémunération du dirigeant et le salaire (moyen et médian) des salariés à temps plein). Dans le privé, un « code de bonne conduite », prétendant à l'autorégulation, a été établi en 1995 par l'Afep (association des entreprises privées) et le Medef puis renforcé en 2013 (création du Haut Comité de gouvernement d'entreprise/HCGE). Par un vote, consultatif, les actionnaires s'expriment sur le salaire du patron. Il n'y a toutefois aucune contrainte ni sanction prévue par le HCGE.

## **Pas de plafond, peu de contraintes**

Après l'affaire du salaire de Carlos Ghosn (Renault) en 2016 —le conseil d'administration était passé outre le vote négatif de l'AG des actionnaires—, la loi Sapin 2 a créé l'obligation, pour toutes les entreprises, d'un vote des actionnaires sur la rémunération des dirigeants. Mais, en cas de vote négatif de cette rémunération, par ailleurs sans aucun plafond, seule la partie variable et exceptionnelle n'est pas versée. Ces dernières années, dans 85% des cas, les actionnaires ont approuvé les rémunérations.

En 2019, cherchant à imiter le système en vigueur dans le public, la loi Pacte a institué un « ratio d'équité », soit le rapport entre la rémunération du patron et celle des salariés de l'entreprise. Mais celui-ci n'a rien de contraignant. En 2019, selon diverses statistiques, le ratio s'établissait à 53



(rémunération du patron 53 fois supérieure au salaire moyen dans l'entreprise) ou 72 fois la rémunération médiane dans l'entreprise. Et la

**VALÉRIE FORGERONT**

rémunération de certains patrons est bien au-delà de ce ratio.



## RETRAITES : « QUE L'EXÉCUTIF ÉCOUTE CE QUE L'ON DIT ! »

### INFO MILITANTE ARTICLE DU 17 MAI 2022

Tandis que l'exécutif, au lendemain de l'élection présidentielle, confirme sa volonté de bientôt présenter un projet de réforme sur les retraites, les salariés confirment leur refus d'une destruction des droits, à commencer par un recul de l'âge légal de départ en retraite. Comme en 2019, FO appelle l'exécutif à écouter les salariés et prévient qu'elle n'écarte pas la possibilité d'une mobilisation pour se faire entendre à nouveau.

Sur la retraite à 65 ans, il n'y a rien à négocier déclarait début mai le secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier, interviewé par l'hebdomadaire « *l'Express* ». Le quotidien « *Les Échos* » quant à lui évoquait récemment les résultats de l'enquête d'un institut privé révélant que près de 80% des salariés sont opposés au recul de l'âge légal de départ en retraite. Cette enquête confirme s'il le fallait le rejet toujours aussi vif des travailleurs d'un projet sur les retraites détruisant les droits. Le président réélu, Emmanuel Macron, prônant une baisse d'impôts de 15 milliards sur les cinq ans à venir —moitié pour les entreprises, moitié pour les ménages— réitère de son côté la volonté de l'exécutif de remettre sur la table une réforme des retraites. Selon les premières informations émanant de l'exécutif lui-même, elle serait assortie d'un recul de l'âge de départ (64 ans en 2028, 65 ans en 2031 en décalant progressivement l'âge légal chaque année de 4 mois) ou encore viserait à mettre fin aux régimes spéciaux (dont ceux du secteur de l'Énergie),

Au nom de la préservation des régimes mais aussi —surtout ?— des économies à dégager, l'exécutif prône de travailler davantage, plus longtemps et indique que beaucoup d'éléments seraient à mettre à la concertation. Cela ne rassure en rien les travailleurs qui entendent faire respecter leurs droits.

#### Se préoccuper plutôt de l'emploi et des salaires

Alors qu'une conférence sociale devrait avoir lieu cet été et pourrait évoquer la réforme, le projet porte déjà ses paradoxes. Entre autres, à 55 ans, plus de la moitié des salariés ne sont plus en emploi. Par ailleurs, selon le COR (conseil d'orientation des retraites), le déficit des régimes de retraite est conjoncturel, lié aux effets de la pandémie. Hors cet impact, il y aurait équilibre.

Cela conforte encore les propos de FO soulignant qu'il y a nul besoin de toucher au système de retrait. Il faut en revanche se préoccuper de l'emploi, de sa qualité, il faut augmenter les salaires et stopper les exonérations multiples sur les cotisations sociales, ce qui par un manque à gagner de recettes met à mal les régimes.

Alors que l'arrivée prochaine d'un projet est régulièrement confirmée par l'exécutif, et depuis plusieurs mois, plusieurs ministres avancent des indications qui se veulent rassurantes. La ministre du travail Elisabeth Borne insistant sur le fait qu'une réforme est nécessaire, relaie les propos du chef de l'État et déclare qu'il y aura place à la concertation. Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, annonce qu'il y aurait une prise en compte des carrières longues ou encore qu'une réflexion serait menée sur la pénibilité, selon des critères individualisés précisait récemment de son côté Emmanuel Macron.

## Les travailleurs ont déjà dit non à une réforme

L'exécutif promet discussion et dialogue, mais le ministre de l'Économie n'a pas écarté toutefois la possibilité d'engager de nouveau la procédure constitutionnelle du 49.3, celle utilisée en février 2020 pour faire passer le projet sur les retraites (avant qu'il ne soit suspendu en mars) sans vote ni débat à l'Assemblée.

Cette procédure était utilisée alors que des grèves et manifestations avaient mobilisées régulièrement pendant quatre mois des centaines de milliers de personnes refusant cette réforme, cela après deux ans et demi de débats au cours desquels les syndicats et FO en particulier n'avaient cessé de s'opposer au projet.

Depuis, les cinq confédérations ont adressé un courrier à l'exécutif à l'automne 2020, lui signifiant leur opposition concernant la relance d'un projet sur les retraites. Le 25 avril dernier, soit au lendemain du second tour de l'élection présidentielle, FO s'est adressée aux quatre autres

confédérations, afin d'initier une rencontre et d'examiner ensemble les possibilités d'actions communes.

## Des régimes fondés sur la solidarité intergénérationnelle

FO qui a été fer de lance de la contestation du projet sur les retraites en 2019 n'exclut pas le recours à la grève s'il le faut pour se faire entendre de nouveau. Elle rappelle son opposition à toute réforme des retraites visant à supprimer tous les régimes existants, fondés sur la solidarité intergénérationnelle, et à reculer l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation).

Il faut que l'exécutif écoute ce que l'on dit sur les retraites et les raisons pour lesquelles on est opposé à un projet détruisant les droits. Le mieux est qu'on (l'exécutif, NDLR) lève l'hypothèque d'un recul de l'âge du départ en retraite insistait Yves Veyrier le 1<sup>er</sup> mai sur France Inter.

**VALÉRIE FORGERONT**

## COMPTOIR DES BRANCHES – MALAKOFF HUMANIS LE 8 JUIN 2022

**INVITATION**

**LES STARTUPS  
AU SERVICE DES BRANCHES PRO !**

**Mercredi 8 juin  
de 18h à 20h**

**Au shack, 3 rue auber Paris 9e**

 Découvrez les tendances émergentes en matière de prévention santé

 Vivez une expérience immersive : testez les solutions des startups présentes pour vous !

 Un cocktail dinatoire est prévu à partir de 20h pour poursuivre nos échanges

**JE M'INSCRIS**

*Nous vous attendons nombreux*



**INVITATION  
LES MATINALES PRÉVENTION AÉSIO MUTUELLE**

**VENDREDI 20 MAI 2022 DE 9H À 11H**

Pour notre webinaire dédié à la  
**PRÉVENTION DE L'IMPACT DU CLIMAT SUR  
LA SANTÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE**



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

## POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

[snfocos@snfocos.fr](mailto:snfocos@snfocos.fr) ou adhérez via le formulaire en ligne sur  
<https://snfocos.org/adherer/>

### AGENDA

24 mai 2022 :  
RPN Convention  
collective des PC

25 mai 2022 :  
RPN Formation  
professionnelle

## NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX  
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)



AG2R LA MONDIALE

**Amundi** | Épargne Salariale  
& Retraite

**OCIRP**  
protéger. agir. soutenir